

CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2025

À 19 heures 30 minutes à la Mairie centrale de Thizy les Bourgs

L'an Deux Mille Vingt-cinq et le dix-neuf novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie centrale de Thizy, sous la présidence de M. Ludovic CHERPIN, Maire.

Etaient présents : Ludovic CHERPIN, André FILLON, Éric MARCHAND, Frédéric DÉMURGÉ, Anaïs DEHOULE, Isabelle BAYERON, Anne REYMBAUT, Nathalie BERNARD, Mohamed HADJAB, Joël DINOT, Marie-Noëlle REGIS, Franck GUEFFIER, Anita AUBERTIN, Pascale GAUCHON, Nathalie BUISSON, Lydia ALONSON, Zoé PLICHON, Jean-Claude GARAVEL.

Absents excusés : Jean-Michel MICHELOT pouvoir à Jean-Claude GARAVEL, Ophélie MERCIER pouvoir à André FILLON

Absent : Pascal MOREAU, Malik MAHTAL

Secrétaire de séance : Isabelle BAYERON

LES RAPPORTS

➤ Rapports complémentaires

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour un rapport complémentaire :

- Désignation d'un membre du conseil municipal au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme
Le conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

✧ Désignation d'un membre du conseil municipal au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Il est exposé au conseil municipal qu'afin de garantir l'impartialité de la délivrance des autorisations d'urbanisme, le Code de l'urbanisme prévoit une procédure spécifique à l'article L422-7 : « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* ». Dans ce cas spécifique, la délégation de signature du Maire à un adjoint ne saurait, en effet, suffire (CE 26 février 2001, n°211318).

Monsieur Ludovic CHERPIN, Maire de la commune de Thizy les Bourgs, a récemment déposé, sous le numéro DP692482500121, une déclaration préalable pour la pose de quatre panneaux photovoltaïques contre le mur de la terrasse (parcelle 129A525).

Monsieur le Maire étant intéressé au projet en son nom personnel, il ressort des dispositions précitées de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme, que le conseil municipal doit désigner, par une délibération spéciale, l'un de ses membres afin de prendre la décision relative à l'autorisation sollicitée.

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil municipal lors de la prise de décision.

Il est proposé la candidature de Madame Anaïs DEHOULE pour signer la décision relative à la déclaration préalable déposée par Monsieur Ludovic CHERPIN, relative à l'installation de panneaux photovoltaïques, ainsi que tous les documents complémentaires liés à cette autorisation d'urbanisme.

Madame Dehoule précise que la demande formulée par Monsieur le Maire en matière d'urbanisme sera instruite dans les mêmes conditions et selon les mêmes règles que celles appliquées à l'ensemble des administrés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **prend acte** du dépôt de la déclaration préalable susvisée par Monsieur Ludovic CHERPIN, et donc de la qualité d'intéressé de Monsieur le Maire dans cette affaire, **constate** le retrait de Monsieur Ludovic CHERPIN, Maire, de la séance du conseil municipal lors de la prise de décision, **désigne** Madame Anaïs DEHOULE, pour signer, au nom de la commune, l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

❖ **Subvention à caractère ponctuel – Comité de Beurry's – Comité des Fêtes de Thizy**

Nous sommes saisis de deux demandes de subvention à caractère ponctuel pour les associations suivantes :

- Comité des Beurry's qui organise le marché de Noël les 13 et 14 décembre 2025
- Comité des Fêtes de Thizy qui en 2024 qui a supporté les coûts des associations ayant confectionné un char pour le CORSO FLEURI

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € pour le Comité des Beurry's et 619.14 € pour le Comité des Fêtes de Thizy.

. Monsieur Franck Gueffier précise que le remboursement d'un montant de 619,14 € correspond à une facture réglée par le comité des fêtes, et qu'il s'agit d'un remboursement de dépenses avancées par celui-ci.

Monsieur GARAVEL s'est retiré et n'a pas pris part au vote, étant membre du Comité des Beurry's

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **attribue** une subvention d'un montant de 400 € au Comité des Beurry's et un montant de 619.14 € au Comité des Fêtes de Thizy, **précise** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025, chapitre 65, nature, 65748, fonction 028.

❖ **Budget annexe « Commerce Mardore » exercice 2025 : Provision pour créances douteuses**

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. Le taux minimum de provision de créances douteuses est fixé à 16 %.

Après échange avec les services de la Trésorerie, un état de provisionnement des créances nous a été transmis en prenant en considération les créances de plus de 2 ans (créances de 2017) ce qui représente une somme totale de 1 228.50 € au 31 décembre 2025.

En 2024, nous avons déjà constitué une reprise de provision par émission d'un titre à hauteur de 393.12 €. Il convient, au vu des éléments communiqués, il nous est proposé d'ajuster cette provision, soit 196.50 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **fixe** à 196.56 € le montant de la provision pour l'exercice 2025, **précise** que cette provision sera réajustée chaque année en fonction de l'évolution du risque d'irrécouvrabilité des créances concernées, **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

✧ **Aides à l'Habitat**

Vu le rapport présenté sur les dossiers de demandes de subvention instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs,

Vu la convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixant notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, où l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les dossiers de demandes de subventions instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs :

✧ Opération « Rénovation de l'habitat » - Dossier « Autonomie »

BENEFICIAIRES	MONTANT DES TRAVAUX EN TTC	STATUT	TRAVAUX	AIDE ANAH	PRIME RENOV	AIDE DEPARTEMENT DU RHONE	SUBVENTION COMMUNALE	SUBVENTION COR	SUBVENTION TOTALE
Françoise GUILLERMAIN	16 741,85 €	propriétaire occupant	Réfection de la salle de bain	9 342,00 €	- €	- €	500,00 €	1 000,00 €	10 842,00 €
Yann GIRARD	7 827,60 €	propriétaire occupant	Enduit à chaux	- €	- €	- €	2 513,80 €	1 400,00 €	3 913,80 €

✧ Opération « Rénovation de l'habitat » - Dossier « Façade »

BENEFICIAIRES	MONTANT DES TRAVAUX EN TTC	STATUT	TRAVAUX	AIDE ANAH	PRIME RENOV	AIDE DEPARTEMENT DU RHONE	SUBVENTION COMMUNALE	SUBVENTION COR	SUBVENTION TOTALE
Willie MANCONI	50 209,68 €	propriétaire occupant	Isolation rampants fibre de bois, pare vapeur ITI lin coton, pare vapeur VMC, simple flux PAC Air/Eau ECS PAC mixte	42 362,00 €	- €	- €	3 923,84 €	3 923,84 €	50 209,68 €

✧ Opération « Rénovation de l'habitat » - Dossier « Grande dégradation »

❖ **Convention constitutive d'un groupement de commandes avec Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH) pour la réhabilitation des locaux de rez-de-chaussée de l'immeuble situé 15 place du Commerce, dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI)**

1. Contexte et objectifs de l'opération

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) conduit une stratégie de revitalisation du centre historique de Thizy-les-Bourgs, matérialisée par une Opération de Restauration Immobilière (ORI) déclarée d'utilité publique le 25 mars 2022.

Cette opération vise la réhabilitation de trois immeubles de l'îlot du Commerce, dont celui situé 15 place du Commerce (cadastré section AH 94), identifié comme prioritaire pour une intervention de restructuration lourde.

Le projet s'inscrit dans la continuité du Protocole Habitat signé en 2019 et du partenariat tripartite COR – DFRH – Commune de Thizy-les-Bourgs, conclu le 30 juin 2025.

2. Organisation générale du projet

L'opération de réhabilitation du bâtiment est organisée en deux séquences de travaux :

- Phase "aménagement" (gros œuvre) : sous maîtrise d'ouvrage Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH), pour la livraison de plateaux bruts.
- Phase "immobilière" (second œuvre) :
 - DFRH assure la maîtrise d'ouvrage pour les logements locatifs sociaux,
 - la Commune de Thizy-les-Bourgs assure la maîtrise d'ouvrage pour les locaux de rez-de-chaussée à vocation commerciale ou de service.

Les vocations pressenties pour ces locaux sont les suivantes :

Local actuel	Surface	Vocation future envisagée	Maître d'ouvrage
Local Crédit Agricole	86 m ²	Maintien d'une vocation de DAB	Commune
Ancien magasin de bric-à-brac	69 m ²	Usage commercial	Commune
Ancien restaurant	115 m ²	Usage commercial (ou espace commun lié aux logements selon calibrage final)	Commune / DFRH

La programmation sera affinée à l'issue des phases d'études (DIAG, APS, APD).

3. Objet de la convention

La convention constitutive a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la Commune de Thizy-les-Bourgs et DFRH, conformément à l'article L.2113-7 du Code de la commande publique.

Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH) est désigné coordonnateur du groupement, agissant au nom et pour le compte des deux membres.

Le coordonnateur est chargé :

- de la passation et de la gestion des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- de la coordination technique et administrative,
- et du suivi financier et contractuel de l'opération.

Un comité de pilotage sera constitué, comprenant le Directeur général de DFRH et des élus de la Commune, pouvant associer d'autres partenaires en fonction des besoins.

4. Répartition financière et coûts prévisionnels

4.1. Principe général

Chaque maître d'ouvrage finance la part de l'opération qui lui incombe :

- DFRH : logements locatifs sociaux,
- Commune : aménagement des locaux de rez-de-chaussée.

DFRH assure la coordination générale et avance les dépenses avant remboursement par la Commune sur présentation de justificatifs.

La rémunération de DFRH pour sa mission de coordination est fixée à 4,6 % HT du coût HT des travaux de second œuvre, conformément à la convention.

4.2. Bilan prévisionnel pour la Commune

D'après l'annexe jointe à la convention, les coûts prévisionnels à la charge de la Commune s'établissent comme suit :

Poste	Montant HT	Observations
Travaux (270 m ² à 700 € HT/m ² + 10 % aléas)	207 900,00 €	Second œuvre rez-de-chaussée
Honoraires et études (MOE 8 % + DFRH 4,6 % + divers 2 %)	30 353,40 €	Honoraires cumulés
Total HT	238 253,40 €	
Total TTC (TVA 20 %)	283 991,40 €	

Le montant définitif sera confirmé à l'issue des études de maîtrise d'œuvre (APD) et fera, le cas échéant, l'objet d'un avenant à la convention.

4.3. Financement

Le financement de la part communale pourra s'appuyer sur :

- des subventions publiques (État – DETR, Région, COR, programme PVD),
- un autofinancement communal,
- et, le cas échéant, un emprunt complémentaire.

5. Délais prévisionnels

Étape	Date prévisionnelle
Lancement de l'AAPC	Novembre 2025
Signature du marché de maîtrise d'œuvre	Mars 2026
Dépôt du permis de construire	Mars 2027
Consultation des entreprises	Juin 2027
Démarrage des travaux	Novembre 2027
Livraison des plateaux bruts (gros œuvre)	Juillet 2028

La durée globale de la convention est estimée à **32 mois** à compter de sa signature.

Monsieur Marchand précise le calendrier prévisionnel de l'opération :

- *Novembre 2025 : lancement des avis d'appels publics à la concurrence.*
- *Mars 2026 : signature du marché de maîtrise d'œuvre.*
- *Mars 2027 : dépôt du permis de construire.*
- *Novembre 2027 : démarrage des travaux.*

6. Décision proposée au Conseil municipal

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.2113-7,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune de Thizy-les-Bourgs et Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH),

Le Conseil Municipal, où l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** la convention constitutive du groupement de commandes entre la Commune de Thizy-les-Bourgs et DFRH pour la réhabilitation des locaux de rez-de-chaussée du 15 place du Commerce, **autorise** M. le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à son exécution, **valide** le coût prévisionnel de 238 253,40 € HT (283 991,40 € TTC) à la charge de la Commune, **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget d'investissement 2026, - **autorise** M. le Maire à solliciter toute subvention de l'Etat, de la Région, de la COR ou de tout autre partenaire financier compétent, **précise** qu'un avenant pourra être conclu pour actualiser les montants définitifs à l'issue des études de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire précise que la livraison des plateaux est prévue pour juillet 2028, ce qui permettra à la commune de remettre sur le marché des locaux destinés à l'accueil de commerçants. Il indique également que, pour mener à bien cette démarche, la collectivité sera accompagnée par "Villages Vivants", une foncière spécialisée qui aidera la commune à identifier des porteurs de projets et à concevoir les montages adaptés.

❖ Vente d'un bâtiment communal situé au « 2 et 4, Place Rouget de l'Isle » Thizy- niveau situé au rez-de-chaussée du bâtiment-Local Boucherie Marchand et Vival (locataires commerciaux actuels) et de l'annexe arrière

Vente à la SCI JELO IMMO- Représentée par Monsieur Jérôme MARCHAND et Mme Amélie GRAND

Monsieur Éric MARCHAND, Maire délégué de Thizy a un lien de parenté avec l'acheteur, il sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. Jérôme MARCHAND et Mme Amélie GRAND, actuels locataires du contrat de bail, gérants de la Boucherie Marchand et représentants de la SCI JELO IMMO, sise au 4, Place Rouget de l'Isle sur la commune de déléguée de Thizy dans un bâtiment communal, ont proposé à la commune que celle-ci leur cède le local commercial et son annexe dans lesquels ils sont les actuels locataires, ainsi que le local contigüe en rez-de-chaussée également, dans lequel est installé de manière temporaire, une épicerie Vival, sise au 2, Place Rouget de l'Isle sur la commune déléguée de Thizy.

Monsieur le Maire expose la volonté de la collectivité d'accéder à cette demande, tout en sachant que la convention d'occupation précaire pour l'épicerie Vival sera caduque dès le 08 Juillet 2026.

M. MARCHAND et Mme GRAND ont transmis à la commune une offre d'achat pour les deux locaux commerciaux et cadastrés AB 602 et AB 601.

Le bâtiment est classé en zone UM du Plan Local d'Urbanisme et secteur S1 (secteur d'intérêt urbain et architectural majeur) de l'AVAP en vigueur.

Vu l'offre de M. MARCHAND et Mme GRAND pour acquérir ces locaux commerciaux communaux à hauteur de 153 000€,

Vu les avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 11/10/2024 et du 10/11/2025 et estimant les biens à 60 000 € pour le local Boucherie, à 120 000 € pour le local de l'épicerie Vival avec une marge d'appréciation de 15%,

Vu le contexte, M. le Maire propose de vendre ces locaux au prix proposé par M. MARCHAND et Mme GRAND.

Le Conseil Municipal, où l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **donne** son accord pour cette vente à la SCI JELO IMMO représentée par M. Jérôme MARCHAND et Mme Amélie GRAND ou toute personne morale ou physique s'y substituant, **déclasse** et **désaffecte** ce bien du domaine public, **fixe** le prix de vente à 153 000 €, la TVA ne s'appliquant pas, **autorise** M. le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte authentique, **autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, **dit** que les éventuels frais de bornage, de géomètre seront à la charge de l'acquéreur et du vendeur au prorata des tantièmes dont chacun sera propriétaire, **dit** que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur, **dit** que tous les autres frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur, **dit** que la Taxe Foncière sera due par le nouveau propriétaire au prorata-temporis.

Monsieur le Maire précise que le prix de la vente suit les recommandations émises par les services des Domaines. Il indique qu'ainsi, la vente pourra être réalisée dans les conditions conformes à l'avis reçu.

❖ Rapports annuels de la COR 2024 : Assainissement – déchets – rapport d'activité

Les rapports annuels 2024 nous ont été communiqués comme chaque année :

- Rapport d'activité 2024 de la COR,
- Rapport annuel 2024 sur la Qualité et le Prix du service public de l'assainissement, fourni par la COR,
- Rapport annuel 2024 sur le Prix et la qualité du service déchets de la COR.

Conformément à la réglementation, ces rapports doivent faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal. L'objectif est de donner toute transparence au fonctionnement des services de la collectivité par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance du service.

Monsieur Fillon souligne que, pour l'avenir, il sera nécessaire de renforcer les actions de pédagogie et de sensibilisation concernant le tri des déchets sur l'ensemble du territoire de la COR.

Madame Reymbaut précise que l'association "Ressourceries et Compagnie" envisage d'ouvrir avant Noël. Et qu'elle a pour objectif de valoriser les déchets et de réduire le tonnage accueilli en déchetterie.

Le Conseil Municipal, où l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **prend acte** de la communication de ce rapport et des informations présentées, **précise** que ces dossiers sont mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

❖ Rapport Social Unique 2024

Références :

Le rapport social unique (RSU), document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, intégré à l'article L. 231-4 du Code général de la fonction publique, s'est substitué depuis le 1er janvier 2021 au rapport sur l'état de la collectivité (REC) et au rapport de situation comparée (RSC).

Le RSU est établi tous les ans, et doit être présenté au Comité Social Territorial (CST).

Motivation :

Le rapport social unique rassemble des éléments et données sur la base desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Outil de dialogue social, le rapport social unique constitue ainsi un véritable dispositif d'aide à la décision et au pilotage des ressources humaines de la collectivité.

Le suivi des indicateurs tels que les effectifs, la formation, la santé et la sécurité au travail ou encore l'action sociale et la protection sociale s'inscrit dans une démarche globale des ressources humaines visant notamment à obtenir les informations nécessaires à la prise en compte et à l'anticipation des besoins, à agir sur la composition et les équilibres du collectif de travail ou à gérer dans leur ensemble les ressources humaines de la collectivité et à dynamiser les savoir-faire partagés.

Au-delà de la contrainte juridique, le rapport social unique est l'occasion d'assembler dans un document identique pour toutes les collectivités des données balayant l'ensemble des domaines des ressources humaines. Il constitue ainsi un outil d'information et de dialogue social permettant d'effectuer des comparaisons dans le temps et avec les autres collectivités.

Ces informations issues de la politique de gestion des personnels ont pour objectif d'aider les employeurs publics à identifier les enjeux stratégiques de gestion à court terme et renforcer l'efficience des politiques RH à long terme.

Contenu :

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 énumère les thématiques relatives aux données contenues dans la base de données sociales et les dispositions transitoires concernant le rapport social unique.

Il définit également les modalités d'élaboration des rapports sociaux uniques et des bases de données sociales au cours de cette période transitoire.

Les éléments contenus au sein de ce rapport sont relatifs aux thématiques suivantes :

- 1° L'emploi,
- 2° Le recrutement,
- 3° Les parcours professionnels,
- 4° La formation,
- 5° Les rémunérations,
- 6° La santé et la sécurité au travail,
- 7° L'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail,
- 8° L'action sociale et la protection sociale,
- 9° Le dialogue social,
- 10° La discipline.

Ce rapport regroupe notamment les analyses permettant d'apprécier :

- les caractéristiques des emplois et la situation des agents relevant de la collectivité ;
- la situation comparée des femmes et des hommes et son évolution ;
- la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Madame Reymbaut rappelle que la commune de Thizy les Bourgs est la seule commune de la COR ayant instauré, pour l'ensemble des agents administratifs, la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucun accident du travail n'a été déclaré cette année et souligne que la collectivité demeure très vigilante concernant le port des équipements de protection individuelle ainsi que sur les formations liées à la sécurité.

Madame Dehoule souligne par ailleurs que, parmi les 56 % d'agents féminins, aucune n'est actuellement à temps partiel.

Le rapport social unique a été présenté au Comité Social Territorial le 18 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, où l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** le rapport social unique pour l'année 2024, **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

❖ **Décisions du Maire prises au titre de l'article L2122-22 et suivants du CGCT**

❖ **Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :**

Commune de Thizy les Bourgs :

- Acquisition concession n° 0819 : Famille ALCARAZ CHARBON pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 0718 : Famille GUETTON-GOUJET pour une durée de 15 ans
- Acquisition concession n° 0885 : Famille LAGRANGE-DECHELETTTE pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 237 : Famille LAGRANGE AULAS pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement concession n° 72 : Famille DESSEIGNET pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 314 : Famille BERCHOUX pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 202 : Famille PATAY / MOREAU pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 534 : Famille MONTCHANIN / TRAQUELET pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 1234 : Famille FLANDIN pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 377 : Famille MELET pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 1273 : Famille DULAC pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 707 : Famille VILLETELLE pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 207 : Famille POULETTE pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1025 : Famille GIVRE pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 193 : Famille DEPORTE pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 1270 : Famille CHAVANY pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 715 : Famille CABOUX pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 1266 : Famille PASSET pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 428 : Famille REGNAT pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 597 : Famille ACHAINTRÉ pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 238 : Famille PAPAZIAN / KARBICH pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 151 : Famille DEAL pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 528 : Famille CHERPIN pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 424 : Famille VAGINAY pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 758 : Famille PIERREFEU / TRONCY pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 576 : Famille CENDROWSKI pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 148 : Famille TANTIN pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 515 : Famille FURNON pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 802 : Famille POULETTE pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 727 : Famille VERMOREL pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 1010 : Famille CASSIER pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 209 : Famille DURANDET pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Marnand :

- Acquisition concession n° C004 : Famille vignon pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° B030 (EX76) : Famille COUTURIER pour une durée de 30 ans

❖ Marchés :

MAPA2025-06 REQUALIFICATION DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE M.OVIZE THIZY LES BOURGS			
LOT 1 -VOIRIE	EIFFAGE 169 imp du Four 0 Chaux 69240 THIZY LES BOURGS	69 871,05 € HT	83 845,26 € TTC
LOT 2 – ESPACES VERTS	PJE Pépinières et Jardins d'Aiguilly 135 allées Barlotti 42270 VOUGY	98 110,00 € HT	117 732,00 € TTC

MAPA2025-07 REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE			
LOT UNIQUE	OXAND 49 AV Franklin Roosevelt 77210 AVON	79 308,00 € HT	95 169,60 € TTC

❖ Remboursement de sinistre :

- Assurances GROUPAMA : sinistre 202554882 du 25/08/2025 - cour école de Marnand pour 1 021,19 euros.

❖ Devis :

Référence	Tiers	Objet	Date_commande	Montant_TTC
202500442	DEVELAY	CLIENT 67591-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LE COUILLAGE TH	20/10/2025	233,2
202500443	DEVELAY	CLIENT 67591-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LE COUILLAGE TH CLASSE TPS PS	20/10/2025	29,03
202500444	PCC	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PLATRERIE PEINTURE LOCAUX MEDICAUX ISS	20/10/2025	3366,42
202500445	AM2B	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PLOMBERIE SANITAIRE LOCAUX MEDICAUX ISS	20/10/2025	2894,52
202500446	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE POUR SORTIES CINEMA ECOLE MARDORE 13/11	20/10/2025	90
202500447	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE POUR SORTIES CINEMA ECOLE MARDORE 12/03	20/10/2025	75
202500448	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE POUR SORTIES CINEMA ECOLE MARDORE 04/06	20/10/2025	75
202500449	LOCAMUC PARTEO	CLIENT F039197-LOCATION CAMION BENNE DU 07.10 AU 17.10	20/10/2025	733,68
202500450	LOCAMUC PARTEO	CLIENT F039197-LOCATION NACELLE 20M DU 15.10	20/10/2025	206,46
202500451	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BONS DE COMMANDE 7 CANIVEAU GRILLE CHEMIN ETANG ALLONG MARN	20/10/2025	2500,66
202500452	GARAGE BUFFIN S	CLIENT 150104-REMPACEMENT KIT EMBRAYAGE SUR VEHICULE IVECO IMMAT CK-159-RP	20/10/2025	2190,61
202500453	THEVELEC	DEPANNAGE SUR TOITURE ECM	20/10/2025	104,4
202500454	THEVELEC	DIVERS TAVAUX REALISES EN JUILLET OUT ET SEPT SUR BAT COM TLB	20/10/2025	1240,61
202500455	THEVELEC	DEPANNAGE EN ELECTRICITE CENTRE SOCIAL	20/10/2025	290,16
202500456	BRICOMARCHE	CLIENT 4110021-FOURNITURE DE 8 ASPIRATEURS POUR ECOLE ET SALLES COMMUNALES	20/10/2025	1299,2
202500457	PF SANTI	NETTOYAGE ET EXHUMATION CONCESSION 819 CIMETIERE THIZY	20/10/2025	494,4
202500458	A PART LA ZIC	PRODUCTION ET DIFFUSION SPECTACLE VIDEO MAPPING PLACE DU COMMERCE 8 .12	20/10/2025	2700
202500477	OPERATION PREVE	CLIENT 9THIZY-FOURNITURE ET POSE EXTINCTEURS CLUB ECHEC ET LOCAL PEINTURE	20/10/2025	343,44
202500461	BOYER STORES	952946-CHANGEMENT STORE CENTRE SOCIAL	21/10/2025	462,05
202500462	BERGER LEVRault	MISE EN PLACE DES ECHANGES SECURISEES DU BL	21/10/2025	1937,8
202500463	A2C SPORTS	ETU DE COMPLEMENTAIRE POUR REAMENAGEMENT COMPLEXE SPORTIF CHATELUS	22/10/2025	2640
202500464	SOCIETE OUEST V	CLIENT 690190-FOURNITURE DE PIECES POUR BALAYEUSE MATHIEU	22/10/2025	1526,04
202500465	SCIERIE LION	CLIENT COM07-FOURNITURE DE BOIS POUR TRAVAUX EN REGIE PLANCHER BOIS MEZZANINE LOCAL ESPACE VERT	22/10/2025	1485,38
202500466	C2BTP RENOVATIO	TRAVAUX OFFCIE SUR IMMEUBLE 5 RUE DU CHATEAU MR SADEK ARRETE URGENCE	22/10/2025	12096
202500467	SYDER	CREATION D UN NOUVEAU RESEAU ECLAIRAGE SPORTIF STADE CHATELUS PAIEMENT SUR 15 ANS	22/10/2025	5278
202500468	OKEESEA BATIMEN	FOURNITURE ET EQUIPEMENTS POUR MISE EN ACCESSIBILITE TRAVAUX EN REGIE LOCAUX MEDICAUX ISS	22/10/2025	279,84
202500469	AU FORUM DU BAT	CLIENT C1039991-FOURNITURES DE BADGES SUPPLEMENTAIRES POUR MISE EN PLACE CYLINDRES ELECTRO MAIRIE TH	22/10/2025	313,2
202500470	CAILLOT	CLIENT C7402-FOURNITURE D ECLAIRAGE LED POUR LOCAUX KINE RUE E.MILLAUD	23/10/2025	609,97
202500471	DEVELAY	CLIENT 67236-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LE CHATEAU	23/10/2025	237,52

		DIRECTION		
202500472	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BON DE COMMANDE 3 VOIE ACCES RESIDENCE SENIORS PAR CLOS MERLE	23/10/2025	10451,22
202500473	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BON DE COMMANDE 5 CHEMIN DE CHALATOFRAY MARD	23/10/2025	19637,4
202500474	EIFFAGE	MARCHE DE VORIE A BON DE COMMANDE 8 CHEMIN DE MONGUIMBARD LCM	23/10/2025	7878,96
202500476	DA COSTA Casimi	RCL00157-EMPLACEMENT DE LA PORTE DE SECOURS BOULODROME TH	23/10/2025	4728
202500478	KIT FORET	CLIENT 9DIVLAU-FOURNITURE DE BOIS POUR REPARATION JEUX ECOLE MATERNELLE J.DEPIERRE BTH	27/10/2025	155,08
202500479	AUTO PNEUS 4X4	CLIENT 41100081-MONTAGE ROUE SUR JANTE	27/10/2025	39
202500480	PCC	REMISE EN PEINTURE DES PLINTHES LOCAUX MEDICAUX ISS	27/10/2025	989,52
202500481	LOCAMUC PARTEO	CLIENT F039197-LOCATION NACELLE CISEAUX 23/10	27/10/2025	55,94
202500482	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE POIGNEES DE PORTES ET BARRES D APPUI POUR LOCAUX MEDICAUX ISS	27/10/2025	186,58
202500483	UGAP-02	CLIENT 69248060-FOURNITURE DE 2 ECRANS PC FIXE POUR SERVICE FINANCIER COMPTA	28/10/2025	258,89
202500484	AU FORUM DU BAT	CLIENT C1039991-FOURNITURE DE BADGES SUPPLEMENTAIRES MARIE TH	29/10/2025	324
202500485	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE POUR SORTIES CINEMA ECOLE MAT BTH ET MARNAND 18/11	03/11/2025	100
202500486	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE POUR SORTIES CINEMA ECOLE MAT BTH ET MARNAND 10/03	03/11/2025	100
202500487	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE POUR SORTIES CINEMA ECOLE MAT BTH ET MARNAND 02/06	03/11/2025	100
202500488	BAR LA TERRASSE	FOURNITURE D UN POT DE RECEPTION POUR LA COMMEMORATION 11 NOV	03/11/2025	337
202500489	DEVELAY	CLIENT 05224-FOURNITURES DE BUREAU ACCUEIL TH	03/11/2025	106,19
202500490	URBACTIS	DOSSIER 220624-MISSION POUR FINALISATION MODIFICATION PLU	03/11/2025	2400
202500491	INAPA	CLIENT 3000077284-FOURNITURE DE PAPIER IMPRESSION	04/11/2025	684
202500492	CHUBB	REPLACEMENT DES BATTERIES CENTRALE INCENDIE SALLE DES FETES TH	04/11/2025	178,08
202500493	LEPINE FRERES	CHANGEMENT MEUBLE SOUS EVIER ET ROBINETTERIE LOGEMENT 1ER MAIRIE MARDORE	05/11/2025	976,32
202500494	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR AGENT TECHN THOMAS	05/11/2025	321,9
202500495	CRELIGHT ILLUMI	CLIENT TH1001-FOURNITURE DE GUIRLANDES LUMINEUSES POUR ILLUMINATIONS	05/11/2025	2370,12
202500496	MORGUELUNE	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE BTH NOVEMBRE	06/11/2025	1193,24
202500497	ELIDIA	CLIENT 772367-FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE BTH NOVEMBRE	06/11/2025	216,31
202500498	AM2B	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES DOUCHES DES VESTIAIRES SALLE CHABOUD SUITE AU CONTRE LEGIONNELLE	06/11/2025	2543,22
202500499	UGAP-02	FOURNITURE D UN FAUTEUIL DE BUREAU	06/11/2025	280,45
202500500	DEVELAY	CLIENT 68108-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MARDORE	12/11/2025	773,8
202500501	THEVELEC	DIVERSES REPARATIONS SALLE CAP ET CENTRE SOCIAL OCT	12/11/2025	300,6
202500502	THEVELEC	TRAUX DE MISE EN CONFORMITE INFORMATIQUE LOCAUX CAPSO 27 RUE J.JAURES	12/11/2025	1290,01
202500503	VP CONCEPT	TRAUX DE DEMOLITION ET REPRISE FAUX PLAFOND EX LOCAUX MED DU TRAVAIL ET FUTURS LOCAUX KINE	12/11/2025	960
202500504	COCHET FREDERIC	CLIENT 21047-FOURNITURES ARBRES ET ARBUSTES POUR JARDIN	12/11/2025	280,25
202500505	AUTO ECOLE SPEE	FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE QUADRICYCLE A MOTEUR POUR DJELIL MERDJI	12/11/2025	250
202500506	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE DE VETEMENTS DE PLUIE ET ROSACES DE CONDAMNATION POUR LOCAUX MEDICAUX ISS	13/11/2025	123,82
202500507	CENTRE FRANCE P	ANNONCE AVIS MODIFICATION DE LA DUREE ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX	13/11/2025	136,78
202500508	EBRA MEDIAS	ANNONCE AVIS MODIFICATION DE LA DUREE ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX	13/11/2025	105,61
202500509	LOCAMUC PARTEO	F039197-OCTION NACELLE SUR PORTEUR 03/11	13/11/2025	206,46
202500510	METALLERIE GC	REPLACEMENT DE LA SERRURE PORTE CELLULE GENDARMERIE	13/11/2025	998,77
202500511	THEVELEC	TRAUX SUPPLEMENTAIRES LOCAUX MEDICAUX ISS	17/11/2025	3247,06
202500512	BRUN PHILIPPE	REPARATION TOITURE EGLISE MARDORE	17/11/2025	546
202500513	CAILLOT	LCIENT C7402-FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES POUR LES CHALET MARCHE DE NOEL BTH	17/11/2025	1613,87
202500514	CARROSSERE GRAN	REPARATION FEUX ARG VEHICULE ME SCHEFFER JEANNE CASSE PASSAGE SOUFFLEUR MARDORE	17/11/2025	288,53
Total				113465,57

Le Conseil Municipal, où l'exposé, prend acte de ces décisions.

❖ Communication des élus et questions diverses

M. Démurgé

- Le week-end du 5 et 6 décembre aura lieu le Téléthon.
- Le dimanche 7 décembre, une vente d'huîtres sera organisée au centre du village au profit des classes en 5.
- Le 8 décembre, la chapelle à Mardore sera illuminée.

M. Franck Gueffier

- Le 5 décembre, un spectacle intitulé *Familiarités* se tiendra à 20h00 à Marnand.
- Le 8 décembre, aura lieu la fête des illuminations à Thizy, place de l'Europe, organisée par les commerçants de l'association BOUTHY :
 - Installation de chalets
 - Animations associatives
 - Balades à poney
 - Projection vidéo sur la façade de la salle des fêtes
- Le 8 décembre, une vente de jouets aura également lieu au centre social à partir de 17h00.
- Le 13 décembre, l'association Courants d'Art proposera à la chapelle de Mardore un spectacle chant solo & guitare, à 19h30.
- Le 20 décembre (date non précisée), à la Manufacture, aura lieu un spectacle (son ,lumière ,vidéo) *Un vent de lumière sur la ville* , proposé par l'association Mosquito-Massala, en partenariat avec le Musée.

M. Fillon

- Le 7 décembre aura lieu le repas des anciens à Bourg-de-Thizy.

M. Marchand

- Le repas des anciens de Thizy aura lieu le 30 novembre.
- Il remercie le CCAS et les élus pour leur présence.

M. Garavel

- Le marché de Noël se tiendra les 13 et 14 décembre, place du Souvenir Français à Bourg-de-Thizy.
- Samedi : 9h00 à 20h00, avec à 20h00 la descente du Père Noël du clocher.
- Chalets, animations, restauration sur place.
- Une entreprise de Thizy présentera une exposition sur le thème Harry Potter et proposera des produits à la vente.
- Dimanche matin : présence du marché hebdomadaire.
- Possibilité de restauration en cours d'étude.

Mme Reymbaut

- Signature ce matin du bail pour deux kinésithérapeutes qui s'installeront dans le local médical rue Édouard Millaud, pour une ouverture en janvier.
- L'incubateur de santé solidaire est en phase de développement. Elle rappelle :
 - Le service est ouvert à tous.
 - Une priorité est donnée aux personnes sans médecin traitant et aux habitants de Thizy les Bourgs, mais le service reste accessible aux personnes hors commune.
- Rappel des éléments de financement :
 - Achat des locaux par la commune : 200 000 €
 - Travaux réalisés par la commune : 50 000 €
 - Gratuité du loyer assurée par la commune : 12 000 € environ
 - Subventions :
 - ARS : 50 000 €
 - CPAM : 68 200 € sur 3 ans
 - Département : 13 000 €, renouvelés l'année prochaine
- Mme Reymbaut indique qu'une recherche active de psychologues est en cours afin de compléter l'offre de soins.

Fin de la séance à 20:25

Le Secrétaire de séance,

Isabelle BAYERON

Le Maire,

Ludovic CHERPIN

